

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01  
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n° 2023-06-67

Date de la convocation : 26 août 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de procurations : 5

**Votes** : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le **premier septembre deux-mil-vingt-trois à vingt-heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents** :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, ROCHETTE Yvette, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, SANTIAGO François, MERLE Evelyne, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, BASTY Cécile, CROZET Hélène, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan.

**Procurations** : ROCHETIN Pascale procuration à MANDON Geneviève  
TEYSSIER Michel procuration à THOUMY Denis  
CHAVANA Jean-Luc procuration à BASTY Jean-Pierre  
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène  
LARGERON Olivier procuration à SEUX Christian

**Absents excusés** : MASSARDIER Alexandre

**Secrétaire** : FAURE Pascal

---

**OBJET** : ACQUISITION PARCELLE AK091 A LA GOUTTE

Monsieur le Maire expose que suite à un rendez-vous en mairie, les héritiers de Mme Corinne HEYRAUD ont adressé un courrier en date du 14 août 2023 afin de proposer la vente de la parcelle agricole cadastrée AK 091 à la commune.

Cette parcelle située rue du Violet, à la Goutte, a une contenance de 1930 m<sup>2</sup> et est traversée par les réseaux d'eau potable.

Les vendeurs proposent le prix de 0,50 € le m<sup>2</sup>, soit 965 € pour 1930 m<sup>2</sup>, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DONNE une suite favorable à l'acquisition de la parcelle AK091 au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup> et AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'acte notarié étant entendu que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.  
COPIE CERTIFIEE CONFORME.  
A SAINT GENEST MALIFAUX, le 2 septembre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20230901-2023-06-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2023

Le Maire  
Vincent DUCREUX

